



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



9729/13

(OR. en)

PRESSE 204

PR CO 26

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3240e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 21 mai 2013

Président

Eamon Gilmore

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et du commerce

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

9729/13

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Le Conseil a examiné le projet de conclusions de la réunion du Conseil européen prévu pour le 22 mai:

- énergie (marché intérieur de l'énergie, efficacité énergétique, interconnexions et diversification des sources d'énergie); et*
- fiscalité (fraude et évasion fiscales, échange automatique d'informations, fiscalité des revenus de l'épargne et mesures visant à lutter contre la fraude à la TVA).*

Le Conseil a également examiné l'évolution des discussions relatives à l'élaboration du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE pour la période 2014-2020.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	5
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL - <i>session publique</i>	7
CONSEIL EUROPÉEN.....	9
Préparation de la réunion de mai.....	9
Préparation de la réunion de juin.....	9
Suivi des conclusions du Conseil européen.....	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Relations avec la Russie.....	10
– Relations avec la Turquie.....	10

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Infrastructures de gestion des déchets - Rapport de la Cour des comptes.....	10
– Rentabilité des investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans le cadre de la politique de cohésion - Rapport de la Cour des comptes.....	10

POLITIQUE COMMERCIALE

– Antidumping - Polyéthylène téréphtalate - Pays asiatiques.....	11
--	----

RECHERCHE

– Coopération dans l'océan Atlantique avec le Canada et les États-Unis.....	11
---	----

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

– Étiquetage des denrées alimentaires avec adjonction de phytostérols.....	12
--	----

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

NOMINATIONS

– Comité des régions 12

PARTICIPANTS

Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères,
du commerce extérieur et des affaires européennes

Bulgarie:

M. Ivan NAYDENOV

Vice-ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Vojtěch BELLING

Secrétaire d'État (cabinet)

Danemark:

M. Nicolai WAMMEN

Ministre des affaires européennes

Allemagne:

M. Michael LINK

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères

Estonie:

M. Matti MAASIKAS

Représentant permanent

Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires
étrangères et du commerce

M^{me} Helen BLAKE

Administrateur principal, division des affaires
européennes et de la coordination

Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Espagne:

M. Íñigo MÉNDEZ DE VIGO Y MONTOJO

Secrétaire d'État à l'Union européenne

France:

M. Thierry REPENTIN

Ministre délégué auprès du ministre des affaires
étrangères, chargé des affaires européennes

Italie:

M. Enzo MOAVERO MILANESI

Ministre chargé des affaires européennes

Chypre:

M. Ioannis KASOULIDES

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Vytautas LEŠKEVIČIUS

Vice-ministre des affaires étrangères

Luxembourg

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

Hongrie:

M^{me} Enikő GYŐRI

Secrétaire d'État chargée des affaires européennes,
ministère des affaires étrangères

Malte:

M. Louis GRECH

Vice-premier ministre et ministre des affaires européennes
et de la mise en œuvre du programme électoral

Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Reinhold LOPATKA

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

Pologne:

M. Marek PRAWDA

Représentant permanent

Portugal:

M. Miguel MORAIS LEITÃO

Secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères,
chargé des affaires européennes

Roumanie:

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Igor SENČAR

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Peter JAVORČÍK

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères

Finlande:

M. Jan STORE

Représentant permanent

Suède:

M^{me} Birgitta OHLSSON

Ministre des affaires européennes

Royaume-Uni:

M. David LIDINGTON

Ministre adjoint au ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

.....
Commission:

M. Maroš ŠEFČOVIČ

Vice-président

M. Janusz LEWANDOWSKI

Membre
.....

Le gouvernement de l'État adhérent était représenté comme suit:

Croatie:

M. Joško KLISOVIĆ

Vice-ministre des affaires étrangères et européennes

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL - session publique

Se fondant sur une note qui figure dans le document [9486/13](#), la présidence irlandaise a informé les ministres de l'état d'avancement des discussions menées avec le Parlement européen concernant le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Elle a également invité le Conseil à formuler des orientations sur les quatre questions soulevées par le Parlement européen à propos du prochain CFP (révision, ressources propres, unité du budget et flexibilité).

La présidence a rappelé les étapes franchies dans les discussions menées avec le Parlement européen depuis que le Conseil européen a marqué son accord sur le CFP, en février. La présidence a indiqué que les négociations détaillées avec le Parlement européen sur ce sujet ont débuté le 13 mai par un premier trilogue formel.

Elle a également rappelé aux ministres le geste important que le Conseil a fait le 14 mai envers le Parlement en marquant son accord politique sur le projet de budget rectificatif n° 2 pour 2013 et en prévoyant une première tranche de 7,3 milliards d'euros visant à stimuler la croissance économique et la création d'emplois, ainsi qu'en s'engageant à revenir sur la question dans le courant de l'année.

La présidence a réaffirmé qu'elle était résolue à parvenir à un accord avec le Parlement européen d'ici la fin de juin. Elle estime que cet objectif est toujours réalisable, à condition que toutes les parties concernées soient disposées à participer de manière constructive. La présidence a souligné que tout retard supplémentaire serait préjudiciable aux citoyens de l'UE, qui ont besoin de prévisibilité.

Tous les États membres ont exprimé leur soutien à la présidence dans les efforts qu'elle déploie en vue de parvenir rapidement à un accord. De nombreuses délégations ont souligné que l'accord politique sur le projet de budget rectificatif n° 2/2013 donné par le Conseil si tôt dans l'année et pour un montant aussi important constituait un geste important et elles ont invité le Parlement européen à faire preuve d'un sens du compromis similaire.

Au sujet des quatre questions spécifiques soulevées par le Parlement européen, les délégations ont réaffirmé qu'elles étaient prêtes à les étudier dans un esprit constructif.

Plus concrètement, les délégations se sont déclarées disposées à examiner la possibilité d'imposer à la Commission l'obligation juridiquement contraignante de présenter une révision du CFP en 2017, à condition que soit respectée l'unanimité exigée pour le vote du règlement CFP au sein du Conseil et que soient préservées les enveloppes préallouées. En ce qui concerne les ressources propres, les délégations se sont montrées disposées à envisager de faire une déclaration fixant une feuille de route politique pour les travaux à mener à l'avenir. Pour ce qui est de l'unité du budget, les délégations ont indiqué qu'elles étaient disposées à envisager que soit annexé au projet de budget annuel un document de la Commission précisant toutes les dépenses couvertes par le budget de l'UE. Sur le plan de la flexibilité, de nombreuses délégations pourraient envisager d'examiner plus en détail la possibilité de reporter d'une année à l'autre les marges non utilisées sous les plafonds de paiements et la concentration en début de période de certaines dépenses telles que celles relatives à la nouvelle initiative pour l'emploi des jeunes.

La présidence a confirmé que les négociations avec le Parlement européen se poursuivraient cette semaine et la semaine prochaine, un nouveau trilogue politique étant prévu pour le 28 mai. Outre un accord sur le CFP, la présidence irlandaise souhaite également parvenir à un accord avec le Parlement sur les quelque 70 actes législatifs sectoriels devant servir de base aux programmes de financement de l'UE. Cela permettrait aux nouveaux programmes de démarrer à temps en janvier 2014.

Le 8 février 2013, le Conseil européen était parvenu à un accord sur le prochain CFP et avait confié un mandat à la présidence irlandaise pour les négociations avec le Parlement européen (doc. [37/13 + COR 1 REV 1](#)).

Le 13 mars, le Parlement européen avait adopté une résolution définissant sa [position en vue des négociations](#) sur le nouveau CFP.

De plus amples informations au sujet des négociations sont disponibles sur les pages du site internet du Conseil consacrées au CFP:

<http://www.consilium.europa.eu/special-reports/mff?lang=fr>

CONSEIL EUROPÉEN

Préparation de la réunion de mai

Le Conseil a examiné le projet de conclusions de la réunion du Conseil européen prévue pour le 22 mai.

Le Conseil européen se penchera sur les thèmes de l'énergie et de la fiscalité.

- Énergie: ce premier d'une série de débats thématiques centrés sur la croissance, l'emploi et la compétitivité mettra l'accent sur la mise en œuvre du marché intérieur de l'énergie, l'efficacité énergétique, les interconnexions et la diversification des sources d'énergie.
- Fiscalité: l'accent sera mis sur des mesures effectives pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Le Conseil européen devrait appeler à ce que des progrès soient rapidement accomplis sur un certain nombre de questions telles que l'échange automatique d'informations, la fiscalité des revenus de l'épargne et les mesures visant à lutter contre la fraude à la TVA.

Le projet de conclusions sera réexaminé à la lumière des travaux menés par le Conseil.

Préparation de la réunion de juin

Le Conseil a examiné un projet d'ordre du jour annoté pour la réunion du Conseil européen qui se tiendra les 27 et 28 juin (doc. [9165/13](#)).

Le Conseil européen devrait se pencher plus particulièrement sur:

- la politique économique: Semestre européen, mise en œuvre du Pacte pour la croissance et l'emploi, compétitivité industrielle et réglementation intelligente;
- l'Union économique et monétaire: union bancaire et demande d'adhésion de la Lettonie à la zone euro.

Le Conseil tiendra un nouveau débat, sur la base du projet de conclusions du Conseil européen, lors de sa session du 25 juin.

Suivi des conclusions du Conseil européen

La présidence a présenté un rapport sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil européen, qui porte sur tous les travaux en cours découlant des orientations formulées par le Conseil européen (doc. [9190/13](#)).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Relations avec la Russie

Le Conseil a marqué son accord sur la position de l'UE et de ses États membres au sein du Conseil permanent de partenariat UE-Russie concernant la création, la composition, les tâches et le fonctionnement des réunions périodiques de hauts fonctionnaires sur la liberté, la sécurité et la justice.

Ces réunions ont pour but d'assurer la continuité des travaux entre les sessions annuelles que le Conseil permanent de partenariat UE-Russie consacre aux questions de liberté, de sécurité et de justice. L'UE les considère comme des rencontres informelles de coordination politique qui ne sont pas censées prendre des décisions ayant des effets juridiques.

Relations avec la Turquie

Le Conseil a adopté la position de l'UE en vue de la 51^e session du Conseil d'association UE-Turquie, qui doit se tenir le 27 mai à Bruxelles.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Infrastructures de gestion des déchets - Rapport de la Cour des comptes

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 20/2012 de la Cour des comptes européenne intitulé "Le financement des projets d'infrastructures de gestion des déchets municipaux au titre des actions structurelles aide-t-il efficacement les États membres à réaliser les objectifs de la politique de l'UE en matière de déchets?"

Ces conclusions figurent dans le document [9238/13](#).

Rentabilité des investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans le cadre de la politique de cohésion - Rapport de la Cour des comptes

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 21/2012 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Rentabilité des investissements consacrés à l'efficacité énergétique dans le cadre de la politique de cohésion".

Ces conclusions figurent dans le document [9245/13](#).

POLITIQUE COMMERCIALE

Antidumping - Polyéthylène téréphtalate - Pays asiatiques

Le Conseil a adopté un règlement instituant un droit compensateur définitif sur les importations de certains types de polyéthylène téréphtalate (PET) originaires de l'Inde à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément au règlement (CE) n° 597/2009 (dénommé "règlement de base antisubventions de l'UE") (doc. [8834/2/13](#)).

Il a rejeté une proposition de règlement (doc. [8835/13](#)) visant à instituer un droit antidumping définitif sur les importations de certains types de PET originaires d'Inde, de Taïwan et de Thaïlande à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué conformément au règlement (CE) n° 1225/2009 (dénommé "règlement de base antidumping de l'UE") et clôturant la procédure de réexamen au titre de l'expiration des mesures concernant les importations de certains types de PET originaires d'Indonésie et de Malaisie.

Les droits antidumping imposés à ces cinq pays deviendront dès lors caducs.

Actuellement, des droits antidumping (prorogés en novembre 2010) sont en vigueur à l'encontre des importations de PET en provenance de Chine et des mesures compensatoires s'appliquent depuis septembre 2010 à l'encontre des importations de PET originaires d'Iran, du Pakistan et des Émirats arabes unis.

RECHERCHE

Coopération dans l'océan Atlantique avec le Canada et les États-Unis

Le Conseil a approuvé un projet de déclaration pour le lancement d'une alliance avec le Canada et les États-Unis dans le domaine de la recherche océanique, qui prévoit une coopération dans l'océan Atlantique.

Cette déclaration doit être signée à l'occasion de la conférence à haut niveau intitulée "L'Atlantique - une ressource partagée"), qui se tiendra les 23 et 24 mai à Galway, en Irlande.

La coopération vise à approfondir les connaissances sur l'océan Atlantique et ses systèmes dynamiques, à améliorer la santé et la gestion de l'océan et à promouvoir une administration durable de ses ressources. Elle est censée apporter des avantages mutuels tels que de meilleures évaluations et prévisions sur les écosystèmes et une compréhension plus profonde des vulnérabilités et des risques, notamment ceux liés au système climatique mondial et aux incidences des changements climatiques.

LÉGISLATION ALIMENTAIRE

Étiquetage des denrées alimentaires avec adjonction de phytostérols

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption par la Commission d'un règlement visant à garantir la cohérence des informations fournies au moyen de l'étiquetage des denrées et ingrédients alimentaires avec adjonction de phytostérols, d'esters de phytostérol, de phytostanols et/ou d'esters de phytostanol (doc. [8481/13](#)).

Ce projet de règlement est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut l'adopter, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

NOMINATIONS

Comité des régions

Le Conseil a nommé M. Mick ANTONIW, M^{me} Paula BAKER, M. Anthony Gerard BUCHANAN et M^{me} Dee SHARPE (Royaume-Uni) en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015 (doc. [9367/13](#)).
